



## RÈGLEMENT DE LA 2ème EDITION Tout Cattenom Court

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits sur les deux épreuves du Tout Cattenom Court.

S'agissant d'une épreuve sportive dont les parcours empruntent des chemins ou sentiers forestiers, il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

### **1) L'épreuve**

L'association RUN'IN ENERGY organise le Dimanche 07 Avril 2019 à 09h30, la 2ème édition du Tout Cattenom Court. Cette épreuve est ouverte aux coureurs sur les distances de 15 km et de 8,5 km. Le départ et l'arrivée des deux épreuves se feront à l'esplanade de Cattenom.

Le rassemblement des concurrents sur les deux épreuves aura lieu sur la ligne de départ, un quart d'heure avant le départ des deux courses. Le temps limité imparti aux coureurs pour boucler les épreuves est de 1h30 pour le 8,5 km et de 2h30 pour le 15 km. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront soumis aux règles du code de la route.

L'organisation se réserve le droit de :

Modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, autorisations...)

D'annuler l'épreuve pour tout motif qui mettrait le coureur en danger ou en cas de force majeure.

De modifier ou d'annuler le parcours de l'épreuve du 8,5 km en cas de déclenchement d'un plan d'urgence interne (PUI) ou de réquisition du lac du Mirgenbach à la demande du Directeur d'Unité d'EDF du CNPE de Cattenom.

### **2) Les inscriptions**

Chaque participant doit prendre conscience que ce genre d'épreuve en milieu naturel comporte des risques et qu'il doit être à même de juger s'il en est physiquement capable.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

L'âge minimum requis pour participer aux épreuves est, suivant le règlement FFA, ouvert à partir de la catégorie cadet H et F (+ 16 ans)

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement, quelle que soit la raison, ne sera effectué. Il en est ainsi en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 12 01 2019.

La clôture des inscriptions est fixée au 05 04 2019 à 23h00.

Le jour de la course et jusque 1h avant le départ, il sera toutefois possible de faire une inscription sur place sous réserve de dossards disponibles avec majoration de 2 Euros.

## **2.1 Comment s'inscrire ?**

Les inscriptions se font de préférence en ligne à partir du site Internet <https://www.gotiming.fr/evenement> et le paiement directement à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Les droits d'engagement pour participer au Tout Cattenom Court édition 2019.

- 15 km : 10€ plus les frais bancaire - 12€ sur place jour de la course.
- 8,5 km : 10€ plus les frais bancaire - 12€ sur place jour de la course.

1€ par dossard sera reversé à l'association caritative Les Blouses Roses.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs ont limités le nombre d'inscrits à 500 participants pour l'ensemble des deux épreuves.

## **2.2 Certificat médical et licence**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un Pass « J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte ne sont pas acceptées)
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,

datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### **2.3 Oubli des justificatifs pour inscription**

**Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical n'a pas été validé par l'organisateur ou le personnel gérant le retrait des dossards.**

### **2.4 Assurance**

Run'In Energy a souscrit pour les épreuves du Tout Cattenom Court une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie AXA pour la durée de l'événement.

Les concurrents licenciés FFA ou autres bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ou affiliations diverses. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou encore en cas de vol.

## **3) Dossard**

Les dossards seront équipés de puce collées au dos de celui-ci.

### **3.1 Retrait des dossards**

Le retrait des dossards pourra s'effectuer le samedi 06 Avril 2019 de 14h00 à 17H00 à l'Esplanade de Cattenom.

**Dimanche 07 Avril 2019** : De 8H00 jusqu'à 30 minutes avant le départ des courses.

Attention : Pour le retrait des dossards, l'organisateur est susceptible de demander une pièce d'identité.

**Lors de la course, il est fortement conseillé d'être doté d'un téléphone portable et de noter les numéros du PC course : 0612169475 et 0670406789**

Pour tous les participants qui n'auront pas fourni leurs certificats médicaux ou licence :

Chaque participant pourra retirer son dossard sur présentation d'une copie papier de l'original de sa licence ou d'une copie papier ou de l'original de son certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition. En cas de non présentation d'une des pièces décrite ci-dessus le dossard ne sera pas délivré.

Aucun dossard ne sera expédié par la Poste ou autre moyen.

### **3.2 Visibilité du dossard**

Les dossards doivent être fixés soit par 4 épingles sur maillot ou par un porte dossard. Celui-ci doit être positionné sur le devant du haut du corps de façon à ce qu'il soit vu par la direction de course et les baliseurs.

### **3.3 Changement de dossard**

Chaque inscription est unique, de ce fait le dossard est nominatif ainsi que sa puce. Si toutefois une personne inscrite désirait donner son dossard à un ami, il est obligatoire le jour du retrait des dossards d'en avertir les bénévoles du retrait des dossards. De ce fait, le nouveau concurrent devra fournir la copie ou l'original de son certificat médical ou de la copie de l'original de sa licence.

## **4) Parcours**

### **4.1 Balisage**

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours: flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise...

### **4.2 Chronométrage**

Le chronométrage par puce électronique sera assuré par Gotiming. Chaque concurrent disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée. Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. Pas de puce pas de temps, pas de classement.

### **4.3 Ravitaillements**

1 ravitaillement sur le parcours de 15 kilomètres.

1 point d'eau sur le parcours de 8,5 kilomètres.

1 ravitaillement de fin de course attendra tous les concurrents à l'arrivée.

Respectez l'environnement en pensant à garder sur vous vos emballages de barres et les jeter soit aux points de ravitaillements soit à l'arrivée. Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature sera mis hors course.

### **4.4 Abandon**

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et lui rendront leur dossard. Ils seront mis hors-course et autorisés à quitter le parcours par leurs propres moyens et sous leur propre responsabilité.

### **4.5 Sécurité et assistance médicale**

Une équipe de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Chacun s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.

L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

A cet effet, les numéros de téléphone du PC de course seront inscrits sur les dossards.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

Des signaleurs sont disposés à différents endroits du parcours (traversées de route, croisements, changements de direction).

Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les passages ouverts à la circulation.

Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

#### **4.6 Interdiction**

Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés sauf organisation.

Les chiens même tenus en laisse ne sont pas autorisés.

### **5) Récompenses et résultats**

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Chaque concurrent se verra remettre pour cette 2ème édition, un lot souvenir.

La remise des prix aura lieu sur le site d'arrivée. La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire.

Sur les 2 épreuves courues en individuel seront récompensé(e)s :

- Les 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes du classement scratch.
- Une récompense au 1<sup>er</sup> des catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, M1, M2, M3 H et F. Pas de cumul avec le classement scratch.

Les résultats seront affichés sur panneaux à l'emplacement de l'arrivée des courses.

### **6) Facilités**

Des parkings voiture seront disponibles.

Consigne pour les coureurs.

Garderie gratuite pour les enfants des coureurs assurée par l'association Les Blouses Roses.

### **7) Médias / Droit à l'image**

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet, brochures...).

Les participants autorisent à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de leur image au profit de l'organisateur.

## **8) Règles à respecter**

### **8.1 Disqualification**

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...hors poubelles prévues à cet effet)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs. Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

- **8.2 Engagement**

Les participants s'engagent à :

- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- ne pas s'écarter des parcours.
- respecter les bénévoles.

## **9) Annulation**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, ...). En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

## **10) Acceptation du règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. - Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

Par son inscription, chaque concurrent confirme avoir pris connaissance et adhère sans restriction aucune au présent règlement.